

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 juillet 2011

n° 13

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Opération urbaine en faveur de la revitalisation commerciale du centre ville de Châtellerault – protocole financier

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de fortes mutations de l'économie locale, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a comme priorité de soutenir le développement économique de son territoire. Ainsi, elle souhaite poursuivre le programme de revitalisation commerciale du centre ville de Châtellerault qui s'appuie sur des objectifs forts : renforcer l'attractivité urbaine, consolider le rôle des locomotives commerciales du centre-ville, élargir l'offre, améliorer l'image des commerces et la qualité du service commercial...

Pour appuyer cette démarche, la CAPC, en qualité de maître d'ouvrage, a présenté à l'Etat un dossier « opération urbaine en faveur du commerce de centre-ville de Châtellerault », présentant parmi les opérations visées la requalification de la Place Zola engagée par la commune de Châtellerault.

Ce rapport a permis de mobiliser les financements du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

A ce titre, la convention n°2011-04-05 portant attribution de la subvention de l'Etat au titre du FISAC a été signée avec la CAPC.

* * * * *

VU l'article 2121-29 du CGCT relatif aux attributions du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'un protocole financier doit être signé afin que la CAPC procède au versement de la subvention à la commune pour les opérations qui ont été validées au FISAC,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant, à signer le protocole financier ci-annexé, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 11/07/2011 N° 5164
Publié au siège de la Mairie, le 11/07/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM